

*Les crédits*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA RÉPARTITION DU TEMPS AU COURS DU JOUR  
DÉSIGNÉ

**M. le Président:** En ce qui concerne la proposition faite aujourd'hui, qui semble très raisonnable, que les partis divisent les 20 minutes comme bon leur semble, tous les partis prévoient probablement que cette période de 20 minutes sera utilisée pour une ou deux interventions de leurs membres. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a proposé que, lorsqu'un député aura parlé pendant 10 minutes, il y ait immédiatement à ce moment-là cinq minutes de questions et de commentaires. Cela me semble la meilleure façon de procéder. Si la Chambre est d'accord, ce sera donc la manière dont le débat sera conduit.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, le gouvernement ne voit aucune objection à procéder de cette façon aujourd'hui. J'aimerais que la Chambre examine peut-être pour l'avenir une autre solution à laquelle je viens de penser. Nous pourrions utiliser les 20 minutes et ensuite une période de 10 minutes réservée aux questions et observations portant sur l'ensemble des 20 minutes précédentes et pouvant s'adresser à un député en particulier ou plus d'un.

Les partis pourraient à l'occasion utiliser les 20 minutes en faisant intervenir quatre députés disposant de cinq minutes chacun. Passer aux questions et observations immédiatement après une intervention de cinq minutes pourrait se révéler un problème.

Nous pourrions cependant n'avoir que des interventions au cours de la période de 20 minutes suivies par des questions ou observations adressées à l'un ou l'autre segment des 20 minutes; ce serait une formule à prendre en considération pour l'avenir. Cela pourrait faciliter un peu plus le déroulement du débat.

**M. le Président:** Je sais gré au député de ses observations. Je suis très conscient qu'il s'agit aujourd'hui d'un jour réservé à l'opposition. La Chambre souhaite probablement passer au débat de la motion. A moins qu'il ne soit nécessaire de faire des mises au point à cette entente, nous procéderons comme convenu.

Cependant, le député de Glengarry—Prescott—Russell se levait. Je vais certes l'entendre.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, je me levais pour dire simplement que je suis certes disposé à accueillir favorablement cette proposition à un autre moment. Nous allons faire l'essai d'un système aujourd'hui. A l'occasion d'un autre jour réservé à l'opposition, nous

pourrions peut-être faire l'essai de la variation suggérée par le député et inscrire par la suite dans notre règlement la formule qui nous paraîtra la meilleure pour améliorer les modalités de débat à la Chambre.

**M. Hockin:** Monsieur le Président, je tiens à signaler la présence à la tribune aujourd'hui d'élèves de la John Dearness Public School de London, en Ontario, venus assister au débat sur l'environnement. Je crains que le système de sonorisation ne fonctionne pas bien. Les gardiens de sécurité pourraient peut-être reconnaître la présence de ces excellents élèves et les aider à régler ce problème.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LES CRÉDITS

## JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81—L'ENVIRONNEMENT)

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe)** propose:

Qu'en reconnaissance de l'importance de contribuer à garantir un avenir équilibré en matière d'environnement, il soit adopté un ordre de la Chambre portant:

- 1) que le gouvernement présente, au plus tard le 30 septembre 1989, une mesure législative imposant l'évaluation environnementale des projets, entreprises et programmes fédéraux majeurs, cette loi prévoyant la nomination d'un agent environnemental de la Chambre des communes dont les fonctions comprendront l'évaluation de toutes les pratiques de la Chambre et qui aura la charge de faire rapport au Président au sujet des moyens par lesquels la Chambre pourrait contribuer à garantir un avenir sûr et sain sur le plan de l'environnement;
- 2) que le gouvernement dépose, dans les cinq jours de séance qui suivront le premier jour de séance postérieur au 30 juin 1989, ses plans visant à l'élimination sûre des déchets toxiques; et
- 3) que le gouvernement dépose, au plus tard le 31 décembre 1989, ses plans visant à réduire au minimum le rejet de substances délétères dans les eaux intérieures et les eaux côtières du Canada.

**L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse) et ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du libellé de la motion à l'étude aujourd'hui. C'est dans un esprit de collaboration que je veux présenter mes arguments, en essayant d'aider le Président d'abord, puis tous mes collègues des partis de l'opposition. Je serai aussi bref que possible afin de ne pas gaspiller le temps précieux de la Chambre, spécialement en raison du fait que la question abordée dans cette motion est très importante pour tous les partis représentés à la Chambre, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.